



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB32-DE

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE RENTRÉE 2024/2025
(Délibération n° 32-5/04/2024)

Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire et de garderie pour l'année scolaire 2024/2025.

La Commission scolaire, réunie le 3 avril 2024 propose d'augmenter les tarifs comme suit :

Prestations	Tarifs 2023/2024	Proposition tarifs 2024/2025
Elèves inscrits – Prix du repas	3,40 €	3,60 €
Adultes – Prix du repas	3,90 €	4,15 €
Ticket pour repas occasionnel (élève ou adulte)	3,90 €	4,15 €
Garderie du matin	20 €	25 €
Garderie du soir	25 €	30 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024



Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB32-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission en ce qui concerne l'augmentation des tarifs.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture

le 18/04/2024 et de la publication le 18/04/2024

Fait à ARCISSÉS, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

